

Image not found or type unknown



Appartement acheter en l'état

Par **olivier91520**, le **10/09/2013** à **09:47**

Bonjour, j'aurais besoin d'un renseignement. J'ai acheté le bas d'une grange dans mon acte de vente je l'achète en l'état donc tout a faire et ma voisine du haut pareil et je me demande si je vais devoir payer quelque chose sur la toiture car il y a quelque tuile cassé. Deuxième question l'agence immobilière a fait un modificatif de permis de construire sans l'accord de personne et il a été accorder. la mairie n'aurais pas du vérifier que les propriétaires était d'accord?

Merci pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **10/09/2013** à **10:12**

Bonjour,

Puisque vous semblez être plusieurs propriétaires, il s'agit donc d'une copropriété. Il vous faut donc consulter le règlement de copropriété et l'état descriptif de division qui va vous préciser comment sont réparties les charges et donc les éventuels travaux sur les parties communes. Au besoin, voyez avec le syndic...